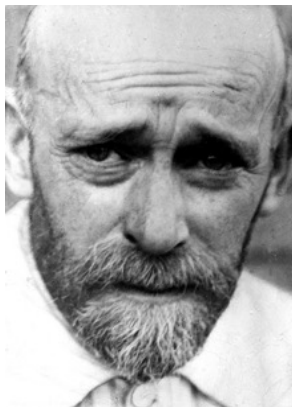


LA LETTRE

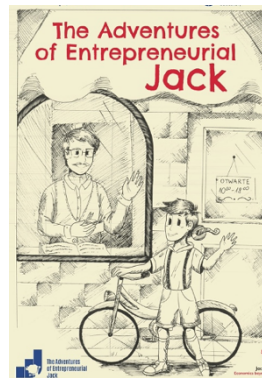
Association fondée en 1980

Vol. XLV – N° 108 – juillet 2025



Save the date !
Assemblée générale
Mardi 18 novembre 2025 à 18h30

Venez à la rencontre des membres de notre Comité et de tous nos amis korczakiens pour ce moment de partage autour des droits de l'enfant. Ce sera aussi l'occasion de découvrir avec **Eliza Smierzchalska** les coulisses d'une nouvelle biographie de Korczak en pleine gestation !



Le retour du petit Jack et de sa faillite (voir p. 3)

Le mot du président

Pour une éducation sans violence inscrite dans la loi

Le Conseil national (l'une des deux chambres du Parlement suisse) a adopté le 5 mai dernier, par 134 voix contre 56, un projet qui introduit explicitement le principe de l'éducation sans violence dans le code civil. Ce projet avait été soumis au Parlement par le Conseil fédéral représenté en la matière par Beat Jans, chef du Département fédéral de justice et police, auquel je cède la place ici pour l'exposé de ses motifs.

Selon le ministre, « cinq points sont essentiels :

1. Le projet commence par la prévention. Il s'agit d'un modèle qui oblige les parents à éduquer les enfants sans recourir à la violence, notamment sans punitions corporelles ni autres formes de traitement dégradant. Cela implique également une mise en œuvre pratique par le biais de conseils et d'aides (...). Il s'agit donc globalement de renforcer la prévention de la violence et non pas de multiplier les interventions des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ou les sanctions pénales à l'encontre des parents.

2. Éduquer sans violence - qu'est-ce que cela signifie ? Sont expressément interdites les agressions physiques, qu'elles soient légères ou graves, mais aussi la violence psychique comme les menaces, les humiliations et autres actes de violence verbale. La négligence physique et psychique de l'enfant ainsi que le fait d'être témoin de violences domestiques peuvent également en faire partie. Les parents doivent traiter l'enfant avec respect, ne pas le blesser dans son estime de soi et répondre à ses besoins fondamentaux. Mais cela ne signifie pas que les parents doivent éduquer leur enfant de manière « antiautoritaire » (...). Non, éduquer les enfants sans violence ne signifie pas les éduquer sans fixer de limites.

3. La responsabilité de l'éducation et du développement de l'enfant incombe aujourd'hui et à l'avenir aux parents. Le code civil contient déjà les principes élémentaires de protection et d'encouragement de l'enfant. Ces principes sont encore clarifiés par ce projet dans l'intérêt de l'enfant. Mais (...) aucune méthode d'éducation ne sera prescrite. Les parents restent libres de choisir leur méthode d'éducation, à l'exception du fait qu'il ne doit pas être fait usage de la violence. (...)

4. Il est essentiel que les parents ne soient pas seulement rendus conscients de ce qui est inadmissible dans l'éducation. Au contraire (...) les parents doivent pouvoir s'informer sur d'autres méthodes non violentes et, le cas échéant, demander conseil. Cela implique que les (suite en page 2)

cantons soient tenus de veiller à ce que les parents et les enfants puissent obtenir le soutien nécessaire. Les cantons sont libres d'organiser les offres comme ils l'entendent. Il existe certes déjà de nombreuses offres de conseil et d'aide, mais il y a des différences régionales ; il s'agit d'améliorer cette situation. A l'avenir, les offres devront couvrir l'ensemble du territoire suisse, être à bas seuil et axées sur les besoins.

5. Une sensibilisation particulière sera nécessaire pour accompagner l'entrée en vigueur de la loi, car les enfants, les parents, les professionnels, voire toute notre société, doivent être informés de la nouvelle loi et savoir à quelle aide ils peuvent avoir recours. Les expériences à l'étranger ont montré l'importance des campagnes et des mesures de sensibilisation qui accompagnent l'interdiction légale pour lutter efficacement contre le recours à la violence dans l'éducation.

Ce projet de loi consacre le modèle d'une éducation sans violence et prévoit une offre de soutien cantonal renforcée, ce qui crée une valeur ajoutée concrète dans la prévention de la violence envers les enfants. »

Le ministre a été entendu et suivi par une belle majorité de 70%. Nous en sommes heureux et attendons avec espoir que cette décision soit entérinée par la chambre haute du Parlement, le Conseil des États, ce qui permettrait à la Suisse de rejoindre les 68 États dans le monde qui ont déjà fait ce pas.

Daniel Halpérin

Prix Janusz Korczak de littérature jeunesse 2024-25 : Ceci ou cela ?

Pour sa dernière édition, le Prix Janusz Korczak de littérature jeunesse (PJKLJ) s'est penché sur « Ceci ou cela ? », c'est-à-dire sur le thème du choix. Avec quelque 4000 élèves participant à cette compétition, nous avons continué d'avoir le vent en poupe et de servir au mieux, auprès des jeunes, la cause des droits de l'enfant. En juin, lorsque toutes les classes avaient rendu leur verdict et désigné leurs livres favoris, nous leur avons annoncé publiquement les lauréats du Prix au cours de quatre cérémonies qui se sont tenues à guichets fermés à la salle Frank-Martin à Genève. Quatre cérémonies, c'est beaucoup et cela nécessite une organisation minutieuse afin que les déplacements des élèves se passent au mieux ; mais c'est aussi peu puisque nous n'avons pu accueillir au total que la moitié à peine de tous les enfants participants ; les autres ont pu voir dans leurs classes, s'ils le souhaitaient, une courte vidéo annonçant les lauréats.

Les lauréats

3P-4P : ***Ou alors préférerais-tu ?*** - John Burmingham, Kaléidoscope, 2018

5P-6P : ***Le plus beau match de Madani*** - F. Pintadera/Ill. R. Catalina, Éd. des Éléphants, 2023

7P-8P : ***Le million*** - L. Blanvillain/Ill. R. Duprey, École des loisirs, 2023

Au cours de ces cérémonies, nous avons eu l'honneur et le privilège d'accueillir Mme Nathalie Magnenat-Fuchs, ancienne juge des mineurs au Parquet de Genève, pour s'entretenir avec les élèves du thème de l'année. Dans sa fonction magistrale, Mme Magnenat-Fuchs a passé de nombreuses années à côtoyer des enfants à des croisées de chemins où ils avaient précisément des choix importants voire cruciaux à faire : choisir le droit chemin ou celui de la délinquance, choisir de dénoncer ou pas la maltraitance d'un proche, choisir d'accepter ou pas un placement en foyer, c'est-à-dire faire un choix entre sécurité et loyauté, choisir de parler ou de se taire, choisir de faire confiance en la juge ou pas... Et elle-même, devant rendre la justice, a dû faire face à d'innombrables dilemmes et prendre des décisions relevant de choix risqués : sanctionner ou absoudre, prononcer une peine de privation de liberté ou préférer des mesures éducatives, prendre une mesure de

placement ou maintenir l'enfant dans sa famille, mettre en avant les mensonges de l'enfant (ou de son entourage) ou au contraire accepter son récit et lui faire confiance... Bref, une responsabilité majeure dans des choix d'actions à entreprendre, toujours dans le meilleur intérêt supposé de l'enfant mais sans jamais savoir à l'avance si ces choix allaient aboutir à ceci ou, peut-être, à cela... Une expérience professionnelle et humaine que Mme Magnenat-Fuchs a eu à cœur de partager avec son jeune auditoire, et sur laquelle nous reviendrons dans notre prochaine *Lettre*.

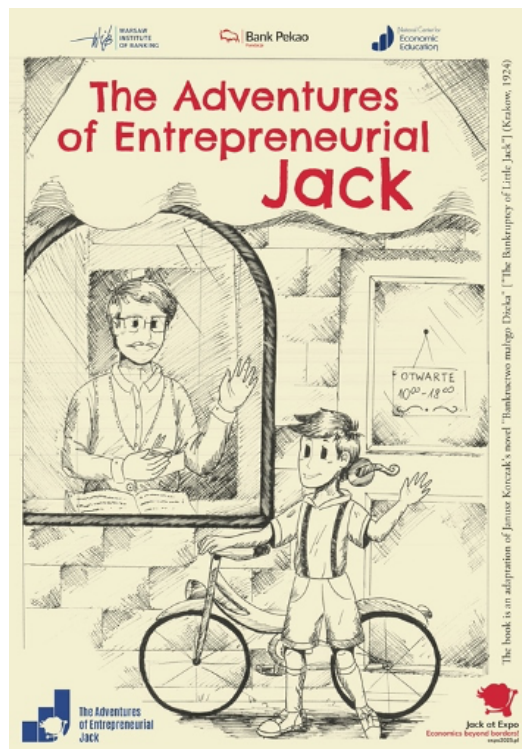
Le retour du petit Jack et de sa faillite

Le message du livre de Janusz Korczak « La faillite du petit Jack » – même 100 ans après sa rédaction – souligne l'importance de l'éducation économique dans le monde moderne et met en évidence son rôle dans la formation des générations futures. C'est la réflexion que s'est faite l'Association Korczak polonaise ainsi que la Fondation du Warsaw Institute of Banking qui ont décidé d'utiliser le roman de Korczak pour en faire un outil pédagogique en matière d'économie et de finances. Car comme le disait Korczak lui-même : « *Pourquoi ne pourrions-nous pas enseigner aux enfants le plus tôt possible ce que c'est que l'argent, ce que cela veut dire de gagner un salaire – afin qu'ils puissent ressentir la valeur de l'indépendance qui vient de ce que l'on gagne et comprendre les bons et les mauvais côtés de la propriété ?* »

C'est ainsi que La faillite de petit Jack a été remis en Pologne sur les listes officielles de lectures scolaires et qu'une version modernisée du roman, sous le titre « Les aventures de Jack l'entrepreneur » a été éditée et est en train d'être traduite en une douzaine de langues. Ce projet jouit en ce moment même d'une visibilité particulière avec sa présentation dans le cadre de l'exposition universelle EXPO 2025 à Osaka (Japon) et il y a fort à penser que le héros de Korczak, le petit Jack Fulton, va bientôt devenir une source d'inspiration tout autour du globe.

Pour en savoir plus et pour télécharger une version PDF de « Les aventures de Jack l'entrepreneur » dans l'une des langues déjà disponibles (anglais, japonais, polonais), voir :

<https://expo2025.pl/en/ksiazka-przygody-przedsiębiorczego-dzeka/>



Des enfants du Cap-Vert formé-e-s sur le droit à l'alimentation

L'Académie internationale droits de l'enfant (AIDDE) et l'*Intercultural Network for Development and Peace* (INDP- France) ont uni leurs compétences pour mettre en place une formation sur les droits de l'enfant, avec un focus sur le droit à l'alimentation et son application pratique.

Grâce au précieux soutien de l'association suisse des amis du Dr. Korczak, en mars 2025, les deux organisations se sont rendues au Cap-Vert pour offrir cette formation à plus de 70 enfants dans deux écoles avec lesquelles l'association locale ACRIDES les a mis en lien : l'école São Martinho Pequeno en milieu rural et l'école Nova Assembleia en milieu urbain.

Cette formation interactive s'est basée sur une approche participative qui a permis aux enfants de s'exprimer et de débattre autour des droits de l'enfant à travers les diverses activités proposées. Les

enfants ont pris position sur des thèmes tels que l'égalité entre filles et garçons ou encore la protection des enfants. Le recours fréquent au théâtre a particulièrement été apprécié des enfants qui ont été de fantastiques protagonistes dotés de talent, de créativité et d'idées. Une opportunité précieuse de vivre pleinement leurs droits et d'en comprendre le sens et la portée. Les enfants ont ainsi pris conscience de leur rôle en tant qu'acteur-ric-e-s de leurs droits et des responsabilités qui en découlent.



Un jeu de rôles sur les droits de l'enfant dans une école du Cap-Vert (les visages ont été volontairement floutés)

La présence de jardins potagers scolaires dans les deux écoles où s'est tenue la formation a permis aux enfants de réfléchir sur l'application concrète du droit à l'alimentation : les acteur-ric-e-s responsables, les façons de cultiver, la provenance des aliments, l'impact des choix de consommation, l'alimentation saine, etc.

Une expérience des plus enrichissantes aimée des enfants et à laquelle l'AIDDE et l'INDP sont se réjouissent de donner suite.

Et sans plus tarder, la voix aux enfants qui témoignent de leur vécu lors de cette formation :

« Lorsque je suis arrivée à l'école Nova Assembleia, j'ai été un peu surprise car je m'attendais à quelque chose de différent, comme une conférence ou quelque chose de ce genre, mais lorsque j'ai réalisé qu'il s'agissait d'une activité où nous allions interagir avec des enfants, j'ai été très enthousiaste, c'était tout simplement incroyable et j'étais très heureuse. Nous avons joué à des jeux, nous avons eu une table ronde où nous avons discuté de plusieurs questions, nous avons parlé des droits et des devoirs des enfants et d'une alimentation saine. »

« J'ai beaucoup aimé cette activité qui m'a donné une nouvelle perspective sur la manière d'avoir une alimentation saine. Ce fut une expérience enrichissante pour mon quotidien et j'aimerais beaucoup avoir l'occasion d'y participer à nouveau. J'espère que vous reviendrez. »

« C'est avec les droits et les responsabilités qu'on construit une société juste et respectueuse. »

« Nous sommes responsables de respecter les autres. »

« Ces situations se passent dans la réalité. »

« Cette formation était une bonne idée. »

« Pour moi ça a été une bonne opportunité de participer à une activité pendant les vacances où j'ai appris beaucoup de choses sur l'alimentation, les droits et la langue française. »

« C'était amusant, ce que j'ai préféré c'était le théâtre. »

« J'ai appris les aliments bons pour la santé et ceux qui sont mauvais. »

Cécile Jeannin

En librairie

Baptiste Cogitore

L'enfant comète

Hanuš Hachenburg
Prague, 1929 – Birkenau, 1944



L'Enfant comète par Baptiste Cogitore (Ed. Rodéo d'Âme/Plon, 2025, ISBN : 978-2-259-32231-7) relate la courte mais intense vie de Hanuš Hachenburg, déporté à Theresienstadt en 1942 puis assassiné à Auschwitz en 1944, non sans avoir laissé derrière lui une oeuvre poétique exceptionnelle, celle d'un enfant qui, écrit Baptiste Cogitore, « a le cœur en feu ». Notre amie Djemâa Chraïti a lu ce livre poignant. Elle nous dit : « C'est une oeuvre tragique et magnifique à la fois, qui prouve que la créativité est aussi un acte de survie, savoir apporter la lumière au cœur des ténèbres. Quant au style de l'auteur, il nous force à sortir de nos tiroirs bien rangés, on jongle entre le roman, la confession du ressenti, le travail d'historien, le récit des témoignages et, en même temps, on pressent déjà que l'auteur est fortement impacté par l'horreur. On le sait, traiter de l'horreur c'est déjà salir son âme. Bravo à Baptiste Cogitore qui a réalisé un travail de recherche remarquable, les notes en attestent. » Nous n'en dirons pas plus. Précipitez-vous chez votre libraire.

Il faut laisser rêver l'enfant par Marie-Françoise de Tassigny

(Ed. Suzanne Hurter, 2025, ISBN : 2-940031-39-8). Ce bel album joliment illustré par Jorm Sangsorn, célèbre les bienfaits du jeu symbolique. En notre époque où les écrans ont pris l'avantage sur les pages de papier et sur les jeux libres, ce plaidoyer vient à point pour convaincre les parents et les professionnels de la petite enfance que l'apprentissage des compétences intellectuelles, artistiques, manuelles et sociales passe par l'exploration du monde à travers manipulations, insertions, assemblages, empilements, constructions, destructions, reconstructions, imitations, copies, gribouillages, habillages, déchirages, collages, lectures et rêveries, et non seulement par les jeux électroniques, passifs, hypnotiques et addictifs. Éducatrice et mère de quatre enfants, Marie-Françoise de Tassigny a été pendant deux décennies cheffe du Service la petite enfance de la Ville de Genève ainsi qu'une fidèle amie de notre Association. À ces titres, elle a été aux premières loges pour observer l'enfant dans son développement psychomoteur et social et se convaincre de l'importance du jeu libre pour s'approprier l'espace, le temps, l'action, l'ennui et la relation avec soi-même et les autres.



Séminaire international Korczak 2025 : une belle cuvée

Samedi 10 mai 2025, à l'initiative de l'Association internationale Korczak (IKA) et en coopération avec le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU et la Mission de la République de Pologne auprès des organisations internationales à Genève, s'est tenu le 12^e séminaire international Korczak.

Cette journée ouverte à toutes les personnes intéressées par les droits de l'enfant - jeunes, éducateurs, enseignants, travailleurs sociaux, psychologues, médecins, avocats, acteurs de changement social - a pour but de permettre la confrontation d'idées et d'expériences entre les

associations korszakiennes et les membres du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU qui ont la responsabilité de vérifier le respect et la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) par les États qui l'ont ratifiée.

Ce séminaire a été lancé en 2009 grâce aux efforts conjoints de **Batia Gilad**, ancienne présidente de l'IKA, et de **Waltraut Kerber-Ganse**, alors professeur d'éducation sociale aux universités de Göttingen et de Berlin, hélas décédée en mars 2024. L'idée était (et reste) de comprendre dans quelle mesure la CIDE reflète les idées de Korczak, et ce que nous pouvons apprendre de Korczak afin de mieux comprendre la CIDE.

Cette année, le séminaire a été consacré à l'examen de l'article de 39 de la CIDE qui porte sur « *la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé* ».

Parmi les orateurs - trop nombreux pour qu'on puisse ici résumer tous leurs propos - il faut mentionner d'abord **Ann Kelton**, présidente sortante du Comité des droits de l'enfant. Rappelant que la CIDE impose aux États l'obligation de protéger les enfants dans les conflits armés en vertu du droit humanitaire international (art. 38) et de soutenir la réadaptation et la réinsertion des enfants victimes de conflits armés (art. 39), elle a signalé que la protection des enfants contre leur recrutement dans des forces armées est renforcée par le protocole facultatif à la CIDE concernant l'implication des enfants dans les conflits armés. Malgré ce cadre juridique, les enfants continuent d'être gravement affectés par les conflits armés. Leurs droits à des soins, ainsi qu'à être entendus, doivent faire l'objet d'une plus grande attention et être concrétisés. De plus, ils devraient être reconnus comme des agents de changement et des artisans de la paix, et non comme de simples victimes. Leur participation à toutes les questions qui les concernent devrait être encouragée dans le cadre du programme de paix et de sécurité.

Cette idée se retrouve chez l'éducateur **Jonathan Levy** pour qui, dans l'esprit de l'article 39, il arrive trop souvent que des enfants ne soient considérés que comme des victimes et traités comme telles. Même si des soins physiques et psychologiques sont indiqués, il n'est pas utile de renforcer cette position de victime. Le travail inspirant de Korczak, basé sur le travail **avec** l'enfant et non **pour** l'enfant, est absolument nécessaire dans ces situations critiques. L'héritage de Korczak sur la participation des enfants est très pertinent ici, de même que celui de Paulo Freire, en particulier sa pédagogie de l'autonomisation où la participation conduit à l'estime de soi puis à la conscience sociale et politique.

Même vision encore chez **Roberta Ruggiero**, du Centre interfacultaire en droits de l'enfant à l'Université de Genève, qui préconise que l'article 39 de la CIDE ne soit plus interprété comme une simple exigence que les États disposent de services de santé ou d'accueil en faveur des enfants victimes de violences, mais qu'ils soient responsabilisés à remplir véritablement leurs obligations en centrant leur action sur l'enfant, sur ses besoins et sur ses droits.

Pour **Danaé van der Straten Ponthoz**, du Global Survivors Fund (GSF), le constat est simple : les enfants affectés par les violences sexuelles liées aux conflits, malgré la gravité de leurs blessures physiques et mentales, ne reçoivent aucune forme de réparation au cours de leur vie. Le GSF s'efforce de combler cette lacune, en s'efforçant de conduire des programmes de soins adaptés à ces enfants et en mettant l'accent sur l'éducation en tant que forme transformatrice de réparation.

Toujours plus nombreux sont les enfants qui décident de quitter leur pays d'origine et de prendre le chemin de la migration. La mobilité des familles devient la norme et affecte le sort des enfants vulnérables. Pour ceux-ci avant tout, il est crucial de veiller à ce que leurs droits soient respectés et que des mesures de protection appropriées soient mises en place tout au long de la route migratoire, ainsi qu'à leur arrivée dans le pays d'accueil. **Alicia Haldemann** a présenté l'action de la branche suisse du Service social international dans ce domaine.

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que le séminaire a accueilli une délégation du Conseil de la jeunesse de Genève, un organisme consultatif de 25 jeunes âgés de 14 à 21 ans, nommés par le Conseil d'État (instance exécutive du gouvernement cantonal genevois) avec la mission de proposer

des projets pour la jeunesse et de représenter celle-ci auprès des autorités cantonales et communales. **Benjamin Bühler**, **Chloé Campos** et **Oguz Yuksel** ont tour à tour présenté diverses facettes de leur activité civique, en particulier le bullying à l'école et sur les réseaux numériques qui appelle à des mesures actives d'information, de prévention et de soutien, les violences intrafamiliales contre lesquelles l'école peut et doit être, sinon un rempart, du moins un lieu d'observation, d'écoute et d'intervention, et les violences institutionnelles, notamment dans les foyers pour enfants handicapés, qui doivent faire réfléchir à la fois sur une approche centrée sur l'enfant et sur les conditions de travail de ceux qui en ont la charge éducative.

Très touchante aussi fut la lecture par l'éducatrice **Colette Charlet** et sa petite-fille **Julie Légalité** de la correspondance et des poèmes que des collégiens d'Annecy ont adressés à Deedar Sahak¹, ce jeune Afghan dont le bouleversant périple au travers du Moyen-Orient et de l'Europe, symbolise le parcours désespéré des jeunes migrants contemporains.

Et plus fort encore en émotions, le témoignage de **Farzana Mursal Alizada** dont voici un extrait :

« J'avais presque 17 ans. C'était une chaude journée d'été. Je me souviens de tout - des bruits, de l'air, du poids de ce qui allait se passer. C'est ce jour-là que mes parents ont décidé que je vivrais une vie de fille. Mon nom, mes vêtements, mon identité - tout a changé en un instant. Mais je n'avais pas de vêtements à moi. Pas de vêtements de fille. Alors, ma mère m'a donné une de ses robes. Elle ne m'allait pas. Elle pendait maladroitement sur mon corps - trop longue à certains endroits, trop serrée à d'autres. C'était comme un costume que je n'étais pas prête à porter. Non pas parce que je ne voulais pas être une fille, mais parce que je ne savais pas qui j'avais le droit d'être ni comment l'assumer. J'avais passé toute mon enfance à me cacher derrière un nom, une voix et une vie qui n'étaient pas les miens. (...)

Je viens d'Afghanistan, une terre de beauté et de douleur, où j'ai survécu non seulement à la guerre, mais aussi à l'effacement de l'identité - à deux reprises. J'ai vécu deux génocides visant mon peuple, la communauté hazara, d'abord à Afshar en 1993, puis à Mazar-i-Sharif en 1998. Je n'étais qu'une enfant, mais j'en garde des souvenirs - des souvenirs de peur, de silence, d'êtres chers emportés trop tôt.

Pendant la guerre civile - la guerre commencée par les hommes - et la demande de la société pour les hommes, les garçons étaient plus valorisés que les filles. Ma mère raconte qu'en 1983, lorsqu'elle était enceinte, elle souhaitait avoir un fils. Le deuxième fils de la famille complète l'image de la famille idéale.

En septembre de la même année, lorsque je suis née, j'étais une fille, mais mes parents ont fait un choix. Ils ont décidé de m'habiller et de m'élever comme un garçon... dès mon plus jeune âge, j'ai appris à agir comme un garçon, à marcher comme un garçon, à parler comme un garçon, à jouer comme un garçon et même à penser comme un garçon. J'étais dans une école de garçons, car en Afghanistan, la mixité n'existe pas avant l'université.

Pendant ces dix-sept années, j'ai secrètement rêvé de porter des robes colorées comme mes sœurs, de me laisser pousser les cheveux, de jouer à la poupée - d'être simplement moi-même, une fille. Mais chaque jour était une performance. Je devais cacher qui j'étais. (...)

Et puis, à dix-sept ans, tout a changé à nouveau. Mes parents ont décidé qu'il était temps pour moi d'arrêter de vivre en tant que garçon - de redevenir une fille. Ce changement a entraîné une nouvelle vague de confusion, de peur et de lutte. Mais dans cette lutte, j'ai aussi trouvé de la force. J'ai appris à m'adapter. J'ai trouvé ma voix. Et finalement, je me suis libérée. »

Offrir un temps et un espace où chacun puisse trouver sa voix et la faire entendre, où l'opinion se libère en même temps qu'elle libère celui qui la porte, penser sans retenue à l'allure qu'aurait un monde centré sur les droits de l'enfant, voilà, en fin de compte, ce que ce séminaire Korczak avait l'ambition de réaliser et qu'il a accompli avec brio. Merci à toutes celles et ceux qui l'ont rendu possible.

Daniel Halpérin

¹ Claire Audhuy, *Ce chemin qui n'a pas de nom*, Éd. Rodéo d'Âme, 2023



Les animateurs-trices du séminaire. De gauche à droite et de haut en bas : Anna Odrowacz-Coates, Roberta Ruggiero, Ann Skelton, Danaé van der Straten Ponthoz, Benjamin Bühler, Jonathan Levy, Adam Nyckowski, Alicia Haldemann, Farzana Mursal Alizada, Oguz Yuksel, Katarzyna Kania, Colette Charlet, Karin Morrison, Eva Haller, Chloe Campos, Lika Chimchiuri et Mariam Bregvadze.

Roberta Ruggiero honorée par la Chaire Unesco Janusz Korczak



Anna Odrowacz-Coates (à g.) remet à Roberta Ruggiero la médaille de la chaire Unesco Janusz Korczak.

Maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de droit et directrice du Children's Rights Academy du Centre interfacultaire en droits de l'enfant à l'Université de Genève, Roberta Ruggiero s'est vu remettre la Médaille du jubilé de la chaire Unesco Janusz Korczak en pédagogie sociale. Cette distinction lui a été décernée le 10 mai dernier lors du séminaire international Korczak organisé à la Mission permanente de la République de Pologne auprès de l'ONU à Genève. Mme Ruggiero est ainsi honorée pour son engagement en faveur des droits de l'enfant qu'elle assure dans le domaine de l'éducation.

La chaire Unesco Janusz Korczak fait partie de l'Université Maria Grzegorzewska de Varsovie, une institution consacrée depuis plus d'un siècle à l'éducation spécialisée et au sein de laquelle Korczak avait lui-même enseigné.

Korczak sur les ondes



Avoir raison avec... Janusz Korczak

5 émissions sur France-Culture, sous la direction de Louise Tourret

Retrouvez les 5 magnifiques émissions que France-Culture a consacrées à Korczak en août 2024. **Daniel Halpérin** y retrace l'histoire de Korczak et de son engagement pionnier pour les droits de l'enfant. **Philippe Meirieu** détaille cette éducation nouvelle mise en œuvre par Korczak dans ses orphelinats. **Eric Delamar**, défenseur des enfants en France, explique comment Korczak, en inventant les droits de l'enfant, a voulu changer le monde, et combien ce changement, qui a conduit à la Convention internationale des droits de l'enfant, est encore difficile à mettre en œuvre. **Zofia Bobowicz** et **Lydia Waleryczak**, toutes deux traductrices de Korczak, évoquent sa formidable œuvre littéraire. Enfin, **Elsa Saladin** et **Eglal Errera** soulignent l'impact de Korczak sur les jeunes, notamment par le biais du théâtre et du Prix Janusz Korczak de littérature jeunesse. Un formidable panorama qui, avec la sensibilité de **Louise Tourret** aux commandes de cette série, redonne au Vieux Docteur un souffle puissant.

Voici les liens pour écouter ces cinq émissions.

D'abord, une mise en bouche en images : <https://www.facebook.com/watch/?v=1526385784751999>

Emission 1 : <https://radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec/janusz-korczak-une-vie-heroique-6385526>

Emission 2 : <https://radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec/janusz-korczak-une-education-nouvelle-9560853>

Emission 3 : <https://radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec/janusz-korczak-ecrivain-5610864>

Emission 4 : <https://radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec/janusz-korczak-l-invention-du-droit-des-enfants-8142445>

Emission 5 : <https://radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec/janusz-korczak-eclairer-le-present-2937929>

Prix Janusz Korczak Suisse 2025

Le « Prix Janusz Korczak à la mémoire du Professeur Vladimir Halpérin » honore simultanément la pensée et l'œuvre du grand pédagogue Janusz Korczak (1878-1942) en faveur de l'enfance, et l'action du professeur Vladimir Halpérin (1921-1995) qui a su les diffuser et les faire rayonner non seulement à Genève et en Suisse mais également sur le plan international.

Ce prix d'un montant de **CHF 1'000.-** est attribué chaque année depuis 1996 à un ou plusieurs élèves des deux derniers degrés du Collège de Genève, de l'École supérieure de commerce, de l'École de culture générale ou des écoles du réseau de l'Association genevoise des écoles primaire (AGEP), en récompense d'un travail individuel ou collectif de qualité sur un sujet en rapport avec l'un des thèmes suivants :

- **Les droits de l'enfant** (dans notre société ou ailleurs) : leur histoire, leurs principes, les problèmes et les difficultés d'application qu'ils soulèvent, les perspectives d'avenir. L'« enfant » est ici défini au sens de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, c'est-à-dire comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui est applicable ».
- **Respecter l'enfant** : par où commencer ? De la famille à l'école, comment faire en sorte que l'enfant soit un réel partenaire – et non un objet – dans ses rapports à ses parents et à ses maîtres ?
- **Le journal à l'école** : rôle, conception ou modalités techniques d'un organe de communication à l'intérieur d'une collectivité scolaire.
- **Pour parler avec l'enfant, le livre** : le livre a-t-il une place auprès de l'enfant ? Laquelle ? Sous quelle forme ? Avec quel contenu ?

Quel que soit le thème sélectionné, le candidat a toute liberté de choisir au gré de sa fantaisie la forme qu'il souhaite lui donner. Il peut s'agir (entre autres) :

- a) d'une **réflexion théorique** présentée sous la forme d'une dissertation ;
- b) d'une **action concrète de terrain** (par exemple la rédaction d'un journal de classe ou d'école ou l'organisation d'une activité – même extra-scolaire – visant à aider des enfants ou à promouvoir leur rôle dans la société). Cette action doit alors faire l'objet d'un compte-rendu écrit exposant ses objectifs, l'approche utilisée et les résultats obtenus ;
- c) d'un **texte rédigé** (éventuellement illustré) destiné aux enfants, tel que conte, narration, roman, poèmes, bande dessinée, brochure d'information, etc. Sous cette forme, il n'est pas obligatoire de traiter l'un des thèmes mentionnés ci-dessus ; ce qui compte, c'est la qualité du texte (et de l'image), son accessibilité aux enfants auxquels il s'adresse, et la valeur humaine et artistique du message (quel qu'il soit) qu'il véhicule.

Nous reviendrons plus en détails dans notre prochaine *Lettre* sur les lauréates de cette volée, mais d'ores et déjà nous sommes heureux d'annoncer leurs noms et les titres des travaux qui leur ont valu d'être honorés :

Collège de Saussure : Naomi Kovacs – *La journée d'un chat pas comme les autres*

ECG Ella-Maillart : Naomi Apopei – *Le Jeu en classe de 1P-2P à Genève*

École Moser : Annabella Niesing – *The impact of International Laws on Child Labor in Bangladesh's Garment Industry*

Nos plus vives félicitations aux trois lauréates !